



AGENTS DE DÉMOULAGE Separol®

BUILDING TRUST



LES AGENTS DE DÉMOULAGE Separol®

5 FAMILLES DE PRODUITS



Notre expertise dans le béton et sa formulation nous a conduit au fil des années à développer des gammes de produits complémentaires aux adjuvants pour répondre aux différents besoins de nos clients.

Nous avons donc mis au point une large gamme d'agents de démoulage et de protection sous l'appellation **Separol®** qui se décline en cinq familles de produits :

- **Végétale**
- **Base Végétale**
- **Synthèse**
- **Base synthèse**
- **Recyclé et émulsion recyclée**

L'utilisation des Separol® sur chantier ou en usines de préfabrication améliore le démoulage et la qualité de parement du béton.

3 UTILISATIONS DIFFÉRENTES

Afin de répondre au mieux aux besoins des chantiers et de la préfabrication nous proposons plusieurs types pour des utilisations différentes :

- **le démoulage immédiat du béton,**
- **le démoulage différé du béton,**
- **la protection et le nettoyage des moules, des banches et des camions toupies.**



UN PRODUIT POUR CHAQUE UTILISATION

Repérez-vous facilement dans notre gamme pour identifier rapidement le produit qui correspond à vos utilisations.

EXEMPLE

Separol®	Végétal	61	D
Nom de gamme agent de démoulage	Type <ul style="list-style-type: none"> ■ Végétal ■ Base Végétale ■ Synthèse ■ Base synthèse ■ Recyclé et émulsion recyclée 	Numéro d'identification de l'huile dans la gamme	Lettre identifiant le type d'utilisation <ul style="list-style-type: none"> ■ I : Immédiat ■ D : Différé ■ P : Protection ■ DP : Différé et Protection

	UTILISATION		
	DÉMOULAGE IMMÉDIAT	DÉMOULAGE DIFFÉRÉ	PRODUIT DE PROTECTION
VÉGÉTALE			
Pur Végétal	Separol® Végétal 55 I	Separol® Végétal 53 D Separol® Végétal 56 DP Separol® Végétal 58 D	Separol® Végétal 56 DP
Émulsion d'huile végétale		Separol® Végétal 61 D	
Végétal		Separol® Végétal 54 D	
BASE VÉGÉTALE			
Avec solvant		Separol® Végétal 50 D Separol® Végétal 51 D	Separol® Végétal 52 P
SYNTHÈSE			
Synthèse		Separol® Synthèse 46 D Separol® Synthèse 43 D	
Émulsion d'huile de synthèse		Separol® Synthèse 41 D	
BASE SYNTHÈSE			
Base synthétique		Separol® Synthèse 44 D	
Minéral neuf			
RECYCLÉ ET ÉMULSION RECYCLÉE			
		Separol® Minéral 20 DP Separol® Minéral 21 D	Separol® Minéral 20 DP



DES PRODUITS ADAPTÉS À TOUS VOS BESOINS

DÉMOULAGE DIFFÉRÉ



Separol® Végétal 53 D

Agent de démoulage pur végétal intégrant un agent anticorrosion offrant ainsi une excellente protection des moules entre les phases de décoffrage et d'application de l'huile. Très robuste en cas de surconsommation sans encrassement des moules ou banches. N'altère pas les teintes des bétons colorés. Principalement pour l'huilage des planches et pour obtenir des parements de qualité architectonique.



Separol® Végétal 58 D

Agent de démoulage le plus performant vis-à-vis des critères HQE pour une qualité de parement très soignée. Supporte l'étuvage jusqu'à 50°C et permet de réaliser des bétons classiques vibrés ou non comme des BAP. Compatible avec les supports bois et métal.



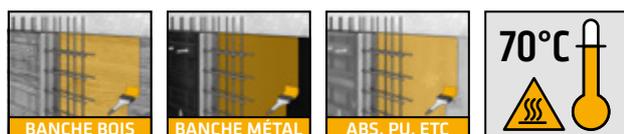
Separol® Végétal 54 D

Agent de démoulage végétal polyvalent. Meilleur compromis technique et environnemental entre les agents de démoulage «pur végétal» et «base végétale»



Separol Végétal 51 D

Agent de démoulage polyvalent à base végétale qui procure une excellente qualité de parement même en cas de surdosage.



Separol® Végétal 61 D

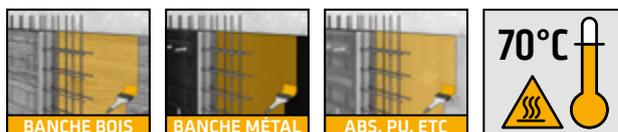
Emulsion d'huile végétale prête à l'emploi. S'utilise principalement pour l'huilage des planches et pour obtenir des parements de qualité architectonique.



Separol® Synthèse 46 D

Le plus performant de nos agents de démoulage «pur synthèse» :

- excellente protection contre la corrosion ;
- qualité de parement exceptionnelle sur tous supports ;
- formation instantanée d'un film homogène à la surface du support



Separol® Synthèse 43 D

Agent de démoulage pur synthèse sans solvant qui permet d'obtenir une bonne qualité de parement du béton avec une régularité de teinte sans encrassement des moules. Compatible avec les supports bois, métal, ABS, polyuréthane, plastique et polystère.



Separol® Synthèse 41 D

Emulsion d'huile de synthèse sans solvant. Recommandé pour l'huilage des planches et les parements de qualité architectonique.



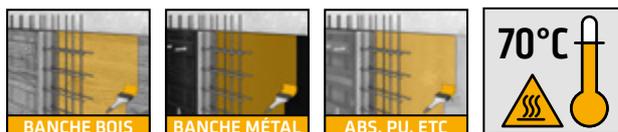
Separol® Synthèse 44 D

Agent de démoulage polyvalente sur tous supports et process, et contenant un puissant agent anti-corrosion pour garantir la pérennité des moules.



Separol® Minéral 21 D

Agent de démoulage à base d'huiles recyclées, pour les applications simples ou peu exigeantes.



DÉMOULAGE IMMÉDIAT

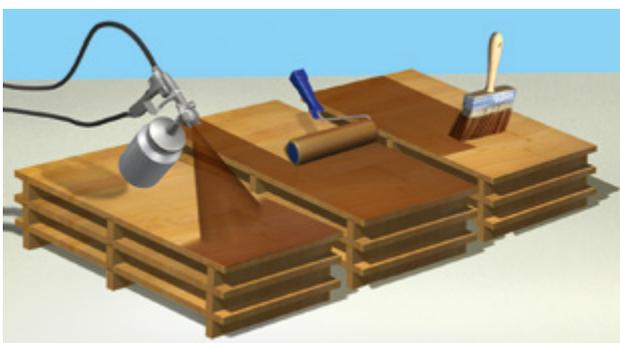
Separol® Végétal 55 I

Agent de démoulage respectueux de l'environnement et des utilisateurs. Il s'utilise pour le démoulage immédiat du béton vibré en moule métalliques.



PRINCIPAUX AVANTAGES

- Sans pictogramme de danger
- Bonne imprégnation sur les moules
- Aucune adhérence du béton frais sur le moule
- Aucune altération du béton en surface
- Aucune trace sur le béton après démoulage
- Aucune trace sur les bétons blancs ou colorés
- Adaptée à l'application de peinture ou d'enduit extérieur



PROTECTION

Pour la protection du matériel sur chantier, en usines de préfabrication ou des camions toupies et malaxeurs en centrales à béton, nous proposons 3 produits spécifiques.

PRINCIPAUX AVANTAGES

- Suppression de l'adhérence du béton
- Dégraissent et dégrissent les moules
- Pour certaines applications utilisation en démoulage différé possible

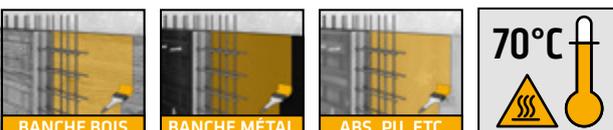
Separol® Végétal 56 DP

Agent de protection pur végétal. Il s'utilise aussi comme agent de démoulage différé.



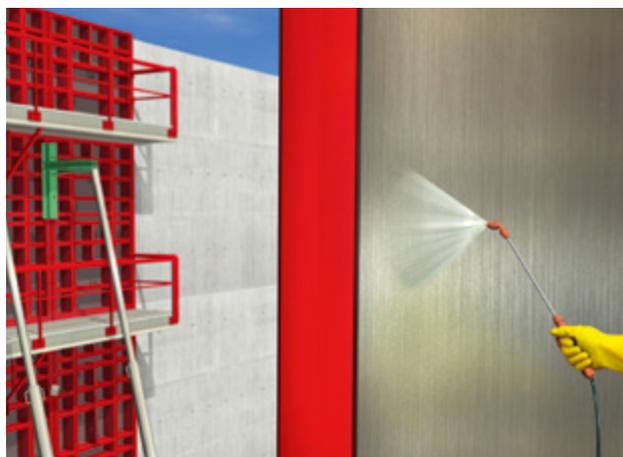
Separol® Minéral 20 DP

Agent de protection minéral recyclé. Il s'utilise aussi comme agent de démoulage différé.



Separol® Végétal 52 P

Agent de protection à base végétale. Il s'utilise sur le matériel en plastique ou en métal (peint ou non).



GUIDE DE CHOIX DE LA GAMME Separol®

		HAUTE QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE	COMPATIBILITÉ VIS-À-VIS DU PLASTIQUE, POLYSTYRÈNE, ABS ET POLYURÉTHANNE	APPLICATION	TENUE À LA TEMPÉRATURE	QUALITÉ DU PAREMENT	PROTECTION CONTRE LA CORROSION
VÉGÉTALE							
Separol® Végétal 55 I		▲▲▲	-	Immédiat	70°C	▲▲	-
Separol® Végétal 53 D		▲▲	-	Différé et protection	70°C	▲▲▲	▲▲
Separol® Végétal 56 DP		▲▲	-	Différé et protection	70°C	▲	▲
Separol® Végétal 58 D		▲▲▲	-	Différé	50°C	▲	-
Separol® Végétal 61 D		▲▲▲	-	Différé	70°C	▲▲▲	-
Separol® Végétal 54 D		▲	-	Différé et immédiat*	70°C	▲▲	-
BASE VÉGÉTALE							
Separol® Végétal 51 D		▲	●	Différé	70°C	▲▲▲	-
Separol® Végétal 50 D		▲	●	Différé	70°C	▲	-
SYNTHÈSE							
Separol® Synthèse 46 D		-	●	Différé et immédiat* - Protection	70°C	▲▲▲	▲▲▲
Separol® Synthèse 43 D		-	-	Différé et immédiat*	70°C	▲▲	▲
Separol® Synthèse 41 D		-	●	Différé	90°C	▲▲▲	▲
BASE SYNTHÈSE							
Separol® Synthèse 44 D		-	●	Différé et immédiat - Protection	90°C	▲▲▲	▲▲
RECYCLÉ ET ÉMULSION RECYCLÉE							
Separol® Minéral 21 D		-	●	Différé	70°C	▲	▲
Separol® Minéral 20 DP		-	●	Différé et protection	70°C	-	▲▲▲

* Application pour démoulage immédiat selon conditions d'utilisation et formulation du béton
 ● : adapté à l'application ▲ : moyen ▲▲ : bien ▲▲▲ : très bien - : non concerné

GUIDE DE CONSOMMATION

CONSOMMATION	SUPPORT
1 litre = 20 à 40 m ²	Absorbant non traité
1 litre = 50 à 80 m ²	Peu absorbant (Exemple : acier courant, bois avec traitement de surface)
1 litre = 150 à 200 m ²	Non absorbant (Exemple : ABS)

LA GAMME Separol®

AU REGARD DE LA NOUVELLE CLASSIFICATION SYNAD 2019

SYNAD

Les recommandations des organismes de prévention des risques professionnels (INRS, CARSAT et CRAMIF) ont conduit à une nouvelle classification du Synad pour les agents de démoulage, applicable au 1^{er} juillet 2019.

Véritable guide de choix pour les industriels et les utilisateurs de la filière du béton, les principales évolutions de 2019 sont :

- intégration du taux de B[a]P (benzo[a]pyrènes) dans les agents de démoulage ;
- classement des agents de démoulage désormais décliné en cinq familles, avec une nouvelle appellation «Base synthèse» ;
- notation plafonnée à 8 gouttes.

L'ensemble de la gamme Separol est classé suivant les critères Synad.

AGENTS DE DÉMOULAGE SEPAROL® SELON LA NOUVELLE CLASSIFICATION SYNAD 2019		SÉCURITÉ FEU	UTILISATEURS / ENVIRONNEMENT			
			HYGIÈNE	COV	BIODÉGRADABILITÉ	
VÉGÉTALE						
Pur Végétal	Separol® Végétal 55 I		●●	●●●●	●	●
	Separol® Végétal 53 D		●●	●●●●	●	●
	Separol® Végétal 56 DP		●●	●●●●	●	●
	Separol® Végétal 58 D		●●	●●●●	●	●
Émulsion d'Huile Végétale	Separol® Végétal 61 D		●●	●●●●	●	●
Végétal	Separol® Végétal 54 D		●○	●●●○	○	●
BASE VÉGÉTALE						
Avec solvant pétrolier	Separol® Végétal 50 D		●○	●○○○	○	●
	Separol® Végétal 51 D		●○	●○○○	○	●
SYNTHÈSE						
Synthèse	Separol® Synthèse 46 D		●●	●●●○	●	○
	Separol® Synthèse 43 D		●●	●●●●	●	○
Émulsion d'Huile de synthèse	Separol® Synthèse 41 D		●●	●●●●	●	○
BASE SYNTHÈSE						
Base synthétique	Separol® Synthèse 44 D		●○	●○○○	○	○
RECYCLÉ ET ÉMULSION RECYCLÉE						
	Separol® Minéral 20 DP		●○	○○○○	○	○
	Separol® Minéral 21 D		●○	○○○○	○	○

LÉGENDE

Critères d'information basés sur une classification correspondant à un classement comparatif où :

- Critère favorable
- Critère défavorable

Pour la sécurité feu :

- Point éclair > 100 °C
- Point éclair > 60 °C et ≤ 100 °C
- Point éclair ≤ 60 °C

Pour l'hygiène de l'utilisateur :

Le critère hygiène a pour but d'informer l'utilisateur des risques encourus lors d'une utilisation répétée de l'agent de démoulage. À ce titre, ce critère est basé sur la section 2, mentions de danger, de la FDS. Le nombre de gouttes sera déterminé par la mention de danger la plus défavorable :

- Pas de mention de danger
- H315, H317, H319, H335, H413
- H304, H336, H412
- H302, H 332
- H301, H314, H318, H334, H411

et selon les critères suivants cumulés :

- Et une goutte noire en moins si présence de solvant **,
- Et une goutte noire en moins si présence d'huile minérale neuve,
- Et zéro goutte noire si présence d'huiles recyclées.

Ce critère tient compte des mentions de danger relatives aux dangers pour la santé (H3XX) et aux dangers pour l'environnement (H4XX) liés à la formulation et à l'utilisation des agents de démoulage.

Les mentions de danger sont reprises dans le règlement CLP (Classification, Labelling, Packaging) 1272/2008/CE et ses ATP. Les règles élémentaires d'hygiène doivent être respectées : ne pas fumer, ne pas manger, se laver les mains et porter les EPI adaptés lors de l'utilisation (voir la fiche de données sécurité du produit).

Pour les COV :

Selon le décret 2006-623, les Composés Organiques Volatils, COV, sont des substances formées d'au moins un atome de carbone, caractérisées par un point d'ébullition ≤ 250°C à pression atmosphérique :

- ≤ 1% de COV
- > 1% de COV

Les agents de démoulage MINÉRAL NEUF ou RECYCLÉ sont par défaut considérés > 1% de COV

Pour la biodégradabilité :

- Biodégradabilité ultime à 28 jours > 60 %,
- Biodégradabilité ultime à 28 jours ≤ 60 %,

Le fait qu'un produit soit biodégradable ne dispense pas de l'utilisation de bacs de rétention comme pour tous produits liquides afin d'éviter les rejets massifs dans l'environnement.

Pour les familles VÉGÉTALE et BASE VÉGÉTALE avec solvant **, le test de biodégradabilité est réalisé après évaporation du solvant **.

SIKA, L'ADJUVANTIER QUI DONNE VIE À VOS PROJETS



BÉTON PRÊT À L'EMPLOI



CHAPES AUTONIVELANTES



BÉTON PRÉFABRIQUÉ



TUNNELS ET TRAVAUX SOUTERRAINS



BÉTON ARCHITECTURAL



BÉTON ÉTANCHE



INDUSTRIE DU CIMENT



BÉTON ESTHÉTIQUE



**BÉTON D'INFRASTRUCTURE ET
OUVRAGES D'ART**

ACTIVITÉ BPE PRÉFA GRANDS CHANTIERS

84, rue Édouard Vaillant - 93350 Le Bourget
Tél.: 01 49 92 80 45 - Fax : 01 49 92 81 21
bpe@fr.sika.com

RÉGION NORD-EST

RÉGION NORD-OUEST

2, rue des Petits Champs - 35760 Saint Grégoire
Tél.: 02 99 87 12 87 - Fax : 02 99 87 12 86

RÉGION SUD-EST

RÉGION SUD-OUEST

ZI du Broteau - Rue du Broteau - 69540 Irigny
Tél.: 04 72 89 07 40 - Fax : 04 78 70 96 49

Avant toute utilisation, veuillez consulter la version la plus récente
des notices produits disponibles sur www.sika.fr.



SIKA FRANCE S.A.S.
Siège social
84, rue Édouard Vaillant
93350 Le Bourget
www.sika.fr

BUILDING TRUST

